

**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 27 Juin à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 Juin 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 30

**Objet : Budget Supplémentaire 2018 Budget Annexe ZA Bellevue III Pugnac**

Présents : 22

**BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce),**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pour à BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane (Virvac) pour à JEANNET Serge, COUPAUD Catherine (Pugnac) pour à FUSEAU Mickaël, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pour à ROUX Jean, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pour à FAMEL Olivier, POUCHARD Éric (Lansac) pour à SAEZ Catherine, TABONE Alain (Cubzac les Ponts).pour à BRIDOUX Nadia,**

Absents excusés : 7

**BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), SAGASTI Sylvie (Peujard),**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201879-DE

Secrétaire de séance :

**Mr ISIDORE Jean Marc**

Le Budget Supplémentaire a pour objet de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent, et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Ce budget est géré selon la nomenclature comptable M14 mais en comptabilité de stock.

Vu la délibération n°2017-175 intervenue le 20 décembre 2017, par laquelle le Conseil Communautaire a voté le budget primitif annexe ZA Bellevue III Pugnac 2018,

Vu la délibération n°2018-63 par laquelle le Conseil Communautaire a constaté et affecté les résultats de l'exercice 2017,

Sur avis de la Commission n°4 Finances, Grands projets, communication, RH et Services Techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le Budget Supplémentaire 2018 de la ZA Bellevue III Pugnac établi dans les conditions suivantes :

**En gras les recettes et les dépenses réelles.**

I Section de fonctionnement :

A Les dépenses : - 629 345.21€

a) Chapitre 042- opérations d'ordre de transfert entre sections : -824 154.40€

Il s'agit d'écritures d'ordres relatives à la régularisation des cessions de terrains et de la comptabilisation des stocks. Elles sont en diminution.

b) Chapitre 043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement :  
1 663.13€

Il s'agit du transfert par opérations d'ordre des intérêts financiers de la dette.

c) Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 191 482.93€

Le virement entre sections n'est pas permis sur les budgets « lotissement ». Il s'agit de procéder à un jeu d'écriture via le budget général (dépense de fonctionnement et recette d'investissement).

Un crédit d'1 euro est inscrit pour la régularisation de la TVA.

d) Chapitre 66 : Intérêts de la dette : 1 663.13€

**Ce montant correspondant aux intérêts du crédit relais totalement remboursé en janvier 2017, intérêts non réglés en 2017.**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201879-DE

B Les recettes : -654 936.09€

**a) Résultat reporté de l'année 2017 : 296 124.87€**

**b) Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections** : -836 300.09€

Ecritures d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains

**c) Chapitre 043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** :  
1 663.13€

Il s'agit d'une écriture d'ordre budgétaire qui se retrouve en dépense de fonctionnement.

**d) Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses** : -116 424.00€

L'encaissement des ventes des derniers terrains ne se feront qu'en 2019. Les crédits inscrits au BP 2018 sont donc annulés.

Ce budget est en déséquilibre en raison des écritures d'ordre. Il devrait être clôturé fin 2019.

II La section d'investissement : -632 672.47€

A Les dépenses : -632 672.47€

**a) Chapitre 040- opérations d'ordre de transfert entre sections** : -836 300.09€

Opération d'ordre Cf fonctionnement

**b) Chapitre 001 Résultat reporté de l'année 2017** : 203 627.62€

B Les recettes : -632 672.47€

**a) Chapitre 040- opérations d'ordre de transfert entre sections** : -824 154.40€

Opération d'ordre Cf fonctionnement

**c) Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées** : 191 481.393€

Cf chapitre 65

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N°2018-79

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301223-20180629-201879-DE

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 28 Juin 2018.

Le Président,

A.DUMAS



<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	0,00
6015	Terrains à aménager		0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	50 000,00	0,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		191 482,93	191 482,93
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif		191 481,93	191 481,93
65888	Autres		1,00	1,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>191 482,93</b>	<b>191 482,93</b>
66	Charges financières (b)		1 663,13	1 663,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance		1 663,13	1 663,13
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>50 000,00</b>	<b>193 146,06</b>	<b>193 146,06</b>
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	1 308 248,12	-824 154,40	-824 154,40
7133	Variation des en-cours de production de biens	629 124,06	-629 124,06	-629 124,06
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	679 124,06	-195 030,34	-195 030,34
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 308 248,12</b>	<b>-824 154,40</b>	<b>-824 154,40</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		1 663,13	1 663,13
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		1 663,13	1 663,13
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 308 248,12</b>	<b>-822 491,27</b>	<b>-822 491,27</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 358 248,12</b>	<b>-629 345,21</b>	<b>-629 345,21</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-629 345,21</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	116 424,00	-116 424,00	-116 424,00
7015	Ventes de terrains aménagés	116 424,00	-116 424,00	-116 424,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
7472	Régions		0,00	0,00
7478	Autres organismes		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>116 424,00</b>	<b>-116 424,00</b>	<b>-116 424,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>116 424,00</b>	<b>-116 424,00</b>	<b>-116 424,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 308 248,12	-836 300,09	-836 300,09
7133	Variation des en-cours de production de biens	679 124,06	-679 124,06	-679 124,06
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	629 124,06	-157 176,03	-157 176,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		1 663,13	1 663,13
796	Transferts de charges financières		1 663,13	1 663,13
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 308 248,12</b>	<b>-834 636,96</b>	<b>-834 636,96</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 424 672,12</b>	<b>-951 060,96</b>	<b>-951 060,96</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2017 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>296 124,87</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-654 936,09</b>
--	--------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée déliberante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 308 248,12	-836 300,09	-836 300,09
	Charges transférées (9)	1 308 248,12	-836 300,09	-836 300,09
3355	Travaux	679 124,06	-679 124,06	-679 124,06
3555	Terrains aménagés	629 124,06	-157 176,03	-157 176,03
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			1 308 248,12	-836 300,09
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			1 308 248,12	-836 300,09

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	203 627,62
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-632 672,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		191 481,93	191 481,93
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
16871	Etat et établissements nationaux		0,00	0,00
168748	Autres communes		191 481,93	191 481,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			191 481,93	191 481,93
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>191 481,93</b>	<b>191 481,93</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	1 308 248,12	-824 154,40	-824 154,40
3355	Travaux	629 124,06	-629 124,06	-629 124,06
3555	Terrains aménagés	679 124,06	-195 030,34	-195 030,34
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 308 248,12</b>	<b>-824 154,40</b>	<b>-824 154,40</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 308 248,12</b>	<b>-824 154,40</b>	<b>-824 154,40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>1 308 248,12</b>	<b>-632 672,47</b>	<b>-632 672,47</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-632 672,47</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).